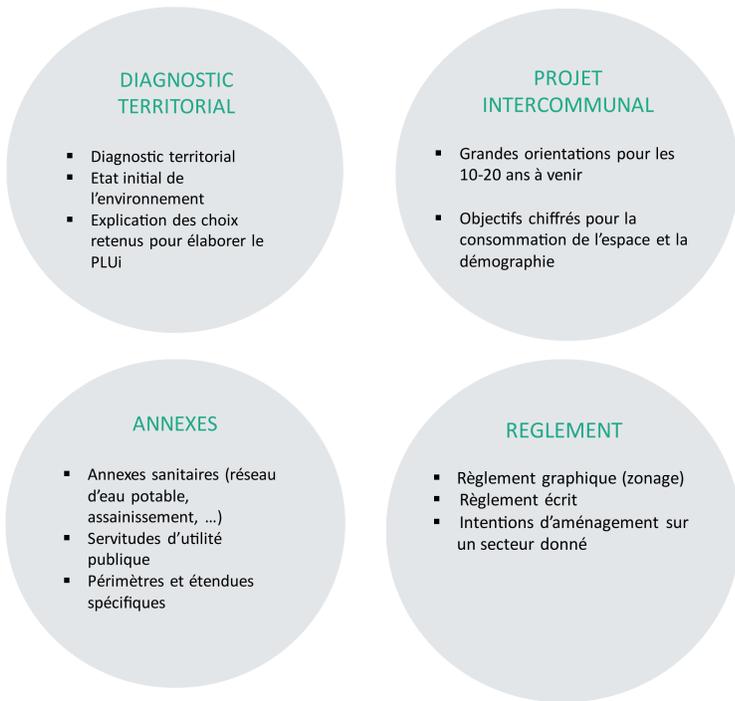




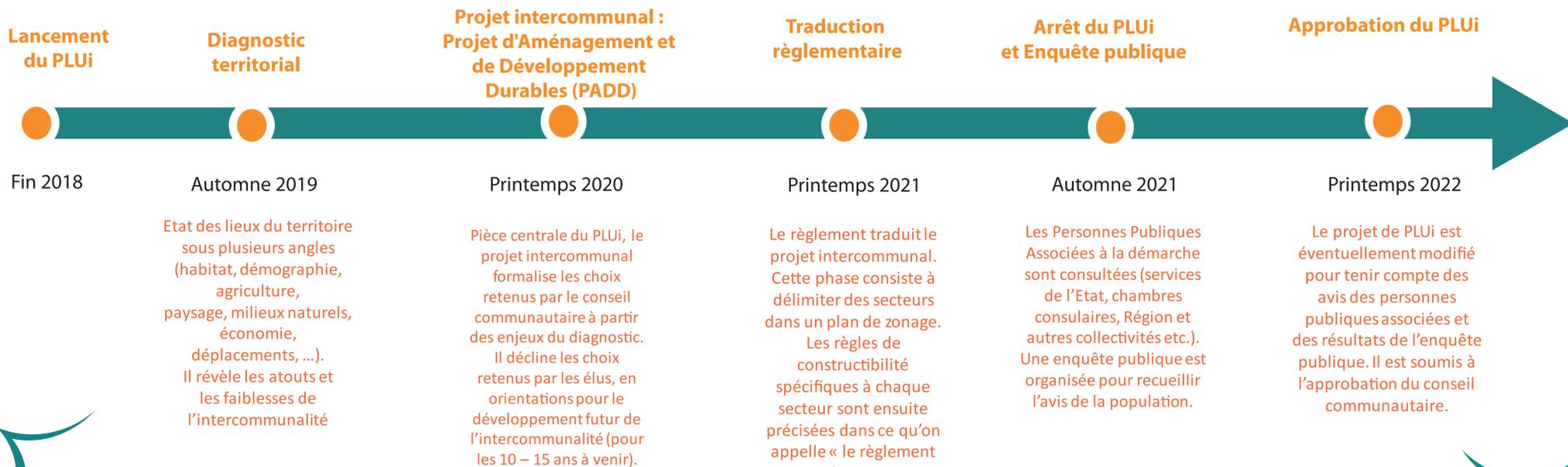
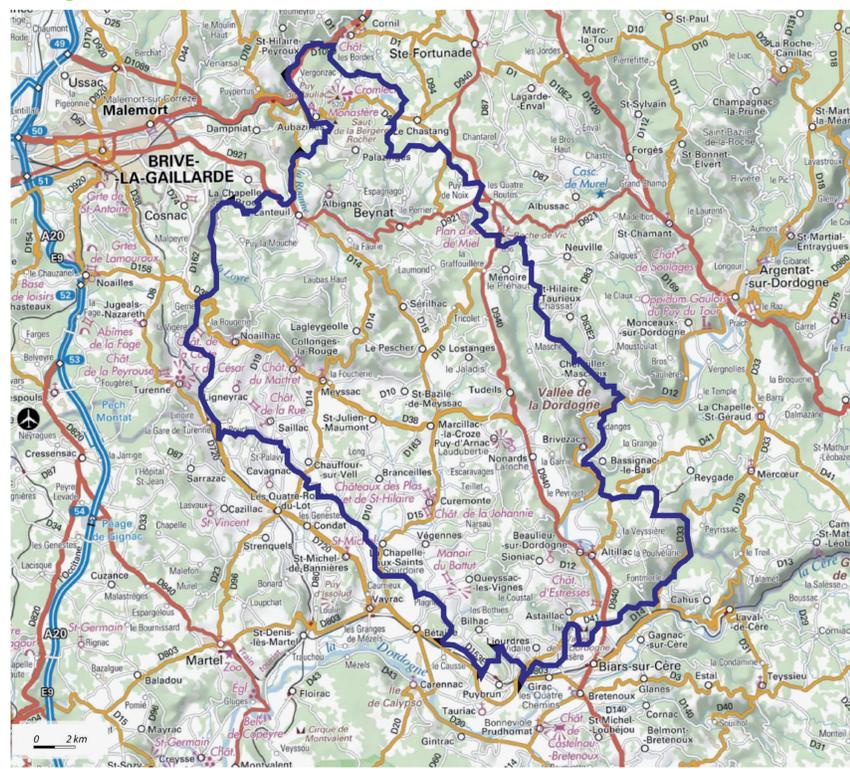
Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, dit PLUi ?

Le PLUi est un document d'urbanisme qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols au sein de l'intercommunalité. Il ne se contente pas de fixer des zones de constructibilité et des règles qui s'y appliquent. **Le PLUi définit un véritable projet de territoire inscrit dans un cadre de référence, celui du développement durable et de la lutte contre la consommation de terres naturelles et agricoles.**

Le contenu d'un dossier de PLUi



Le périmètre du PLUi



Pourquoi le PLUi ?

Pour faire émerger un projet commun partagé

- Permettre l'émergence d'une logique de développement partagée, s'appuyant sur le contexte de chaque commune et en prenant en compte la dynamique intercommunale.

Pour mettre en place des orientations visant le bien commun et l'amélioration du cadre de vie

- Rendre plus lisible la logique de territoire poursuivie,
- Protéger l'activité agricole,
- Préserver le milieu naturel et le mettre en valeur,
- Prévoir un développement économique adapté,
- Simplifier les démarches des habitants,
- ...

Pour avoir la même logique sur tout le territoire

- Assurer un développement cohérent avec la dynamique territoriale,
- Fixer une réglementation commune,
- Assurer une cohérence dans l'aménagement du territoire.

Pour prendre en compte et intégrer les orientations d'ordre supérieur

- L'évolution législative (loi ALUR, loi Grenelle, ...),
 - Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Sud Corrèze,
 - Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne,
 - Servitudes d'utilité publique,
 - SRADDET Nouvelle-Aquitaine,
 - ...

Un PLUi accompagné de la démarche ACE

Coordonnée par les CAUE d'Aquitaine, cette démarche permet de mieux prendre en compte les continuités écologiques et la biodiversité dans les projets de planification tel que le PLUi.

Elle vise à :

- Accompagner et aider les maîtres d'ouvrages à construire un projet de territoire intégrant la trame verte et bleue (TVB),
- Faciliter le regroupement des connaissances et aider à la prise en compte des enjeux de biodiversité dans l'aménagement du territoire,
- Favoriser l'information et les échanges entre les différents acteurs du territoire.

LEXIQUE - MOTS CLES

ACE : Assise Continuités Ecologiques

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

Loi ALUR : Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové

OAP : Opération d'Aménagement et de Programmation

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables

PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PPA : Personnes Publiques Associées

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

